

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Loi](#)

Loi n. 1.368 du 20/05/2010 portant approbation de ratification des statuts de l'Agence Internationale des Energies Renouvelables (I.R.E.N.A.)

(Journal de Monaco du 28 mai 2010) .

Article unique .- Est approuvée, en application de l'article 14, deuxième alinéa, chiffre 4° de la Constitution, la ratification des statuts de l'Agence internationale des énergies renouvelables, adoptés le 26 janvier 2009 à Bonn.

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'Etat.